

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 4 FÉVRIER 2025**

BM2025/02/04/12 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INNOVER DANS LA VILLE

DATE DE LA CONVOCATION : 29 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibre et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2024/10/11/47 portant mise à jour du règlement du fonds « Innover dans la Ville » dans le cadre des programmes « Innover dans la Ville », « Tiers Lieux Métropolitains » et « Economie circulaire et solidaire »,

Vu le projet de convention-type annexé à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 110 782,5€ (cent dix mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinq centimes) et en investissement d'un montant de 510 278,85€ (cinq cent dix mille deux cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes) pour les 12 projets et 10 personnes publiques suivants :

Au titre du Programme « Innover dans la Ville »

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Bondy	Gestion Relation Usagers	12 825,00€	0€	Non activé
Bondy	Déploiement du portail associatif GMA et du contrôle d'accès équipement en direction des associations	9 191,00€	0€	Non activé
Noisy-le-Grand	Mise en place d'un outil d'intelligence artificielle pour la modélisation des besoins en équipements scolaires et périscolaires	29 166,50€	0€	Activé
Pantin	Mise en place d'une plateforme centralisée pour optimiser et moderniser les services de la Police Municipale	12 900€	25 259,25€	Non activé
Pantin	Mise en place d'une solution dématérialisée de gestion du processus de recrutement	15 000€	6 000€	Non activé
Villemombl e	Mise en place d'un portail usagers stationnement	700€	3 510€	Non activé
Thiais	Mise en place d'un dispositif Educ E-sport au sein des établissements scolaires	0€	4 693,60€	Non activé
Livry-Gargan	Mise en place d'une solution de stationnement intelligent	0€	48 816€	Non activé
Total		79 782,50€	88 278,85€	

Soit un total de 168 061,35€ (cent soixante-huit mille soixante et un euros) pour les 8 projets.

Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux

Personne Publique à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
FSGT93	Bobigny	La Grande Coloc' de l'Ourcq : création d'un tiers-lieu dédié au sport et à la santé	0€	200 000€	Non activé
Pagawy	Paris Est Marne et Bois	La Nouvelle Grange : pérennisation d'un tiers-lieu autour de l'artisanat	0€	37 500€	Non activé
-	Le Kremlin-Bicêtre	Création d'un tiers-lieu dans la friche Marcel Sembat	25 000€	51 000€	Activé
Total			25 000€	288 500€	

Soit un total de 313 500€ euros pour 3 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Personne Publique à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Antraide	Antony	Création d'une conciergerie de quartier, d'un atelier de réparation vélo et d'un atelier numérique.	36 000€	13 500€	Non activé
Total			36 000€	13 500€	

Soit un total de 139 500€ euros pour 1 projets

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds « Innover dans la Ville » et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.